

AGENDA STRATÉGIQUE TRIENNAL

de la Société Civile du
Secteur Extractif en RDC

2026



.Pro

Agenda Stratégique Triennal de la Société Civile du Secteur Extractif ePn RDC

1. Contexte et justification

La République démocratique du Congo possède d'importantes ressources naturelles stratégiques, notamment des minerais critiques essentiels à la transition énergétique mondiale. L'économie congolaise, moteur de la croissance nationale, repose largement sur le secteur extractif qui représente plus de 98 % des exportations. Pourtant, malgré cette abondance, la RDC demeure parmi les pays les plus pauvres du monde.

La gouvernance des ressources naturelles, en particulier des ressources extractives, reste confrontée à de nombreux défis : obsolescence des politiques publiques, inefficacité de leur mise en œuvre, captation des richesses, impunité systémique et gouvernance exclusive. Dans les zones minières, les populations subissent des impacts environnementaux sévères, tandis que les infrastructures de base et les services sociaux demeurent largement inaccessibles.

Dans ce contexte, le processus de **l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)** représente une opportunité majeure pour améliorer la gouvernance, promouvoir une gestion inclusive et renforcer la redevabilité. Les organisations de la **société civile**, engagées dans la gouvernance des ressources naturelles, jouent un rôle essentiel : elles soutiennent la mise en œuvre de l'ITIE, favorisent la transparence et défendent une gestion équitable des ressources. Leur participation constitue ainsi un levier catalyseur pour accroître la responsabilité des décideurs et orienter la gouvernance vers l'intérêt général.

Malgré son rôle déterminant dans la mise en œuvre du processus ITIE en RDC, la participation de la société civile s'est progressivement affaiblie ces dernières années. Confrontée à de multiples défis — absence de consensus sur les priorités, manque de règles claires pour la désignation et le remplacement des délégués au Groupe Multipartite — elle n'a pas su définir un agenda stratégique commun. Cette fragilité organisationnelle a limité son efficacité dans le processus ITIE et réduit son influence sur la gouvernance des ressources extractives, déjà minée par une application insuffisante des lois et par la corruption.

Avec l'appui financier de la GIZ, la **Sentinelle des Ressources Naturelles** et **Publiez Ce Que Vous Payez** ont initié un processus de redynamisation de la participation de la société civile au mécanisme ITIE. Ce processus s'est déroulé en deux étapes complémentaires.

La première étape a porté sur l'adaptation du code de conduite, définissant les règles de participation de la société civile, y compris celles relatives à la désignation et au remplacement de ses délégués au Groupe Multipartite. Cette phase s'est conclue par l'adoption, en décembre 2025, du **code de conduite des organisations de la société civile**.

La seconde étape a consisté en l'élaboration et l'adoption d'un agenda stratégique pluriannuel. Ce plan de travail fixe les priorités et objectifs qui guideront la participation de la société civile au processus ITIE pour les trois prochaines années.

La redynamisation intervient dans un contexte marqué par une demande croissante de **minéraux critiques** indispensables à la transition énergétique et numérique, ainsi que le début du processus de **validation de la RDC** prévu pour le 1er octobre 2026.

À l'approche du processus de validation de l'ITIE et face aux nouvelles exigences de la Norme ITIE 2023, il est apparu nécessaire pour les organisations de la société civile de disposer d'un cadre stratégique commun permettant d'harmoniser les interventions, de renforcer la coordination entre les acteurs et de définir des priorités communes autour des enjeux majeurs du secteur extractif.

C'est dans cette perspective qu'un atelier national d'élaboration de l'Agenda Stratégique Triennal de la Société Civile du Secteur Extractif en RDC a été organisé à Kinshasa du 27 au 28 avril 2026 par la Sentinelle des Ressources Naturelles avec l'appui technique et financier de la GIZ. Cet atelier a réuni des représentants des organisations de la société civile provenant de différentes provinces du pays afin de réfléchir collectivement aux priorités stratégiques devant orienter les actions de la société civile pour les trois prochaines années.

Le présent agenda a été consolidé par La Sentinelle des Ressources Naturelles sur la base des contributions des organisations de la société civile du secteur extractif, en vue d'assurer la cohérence des priorités, des engagements collectivement définis dans un cadre stratégique commun et de promouvoir, en République démocratique du Congo, une gouvernance des ressources naturelles transparente, responsable et inclusive.

2. État de lieu des défis de gouvernance du secteur extractif et perspectives

Les échanges ont permis de mettre en évidence plusieurs défis ainsi que des priorités de gouvernance qui requièrent une attention particulière afin de renforcer la gestion du secteur extractif en RDC. Ces défis s'articulent autour des axes suivants :

- **La transparence et la redevabilité** : la gouvernance du secteur extractif en République démocratique du Congo demeure confrontée à plusieurs insuffisances liées à la transparence dans la gestion des revenus extractifs ainsi qu'à la redevabilité des institutions publiques et des entreprises extractives. Les mécanismes de divulgation des données, de suivi des recettes et de contrôle citoyen restent encore limités, particulièrement au niveau des Entités Territoriales Décentralisées. Dans cette perspective, des actions seront orientées vers le renforcement des mécanismes de suivi, de contrôle et de divulgation des recettes extractives aux niveaux national et local
- **La valorisation des richesses naturelles** : malgré l'abondance des ressources naturelles stratégiques dont dispose la République Démocratique du Congo, le pays continue d'exporter principalement des matières premières brutes avec une faible transformation locale. Cette situation limite les retombées économiques, industrielles et technologiques du secteur extractif pour les communautés locales ainsi que pour l'économie nationale. Les interventions envisagées mettront l'accent sur le développement des capacités institutionnelles, académiques, industrielles et technologiques afin de promouvoir la transformation locale des ressources naturelles et le renforcement de la chaîne de valeur.
- **La mobilisation des recettes extractives** : la mobilisation des recettes issues du secteur extractif demeure confrontée à plusieurs difficultés liées notamment à la faible

digitalisation des systèmes de collecte, à l'insuffisance des mécanismes de traçabilité des revenus ainsi qu'aux difficultés de suivi des recettes au niveau local. À cet effet, une attention particulière sera accordée à la digitalisation des systèmes de collecte, à la traçabilité des revenus ainsi qu'à l'amélioration de la gouvernance financière des provinces et des Entités Territoriales Décentralisées.

- **La gouvernance du processus ITIE-RDC** : le processus ITIE-RDC fait face à plusieurs défis institutionnels et organisationnels liés notamment à la coordination entre les parties prenantes, à l'implication des autorités provinciales ainsi qu'à la pérennisation du financement du processus. Les efforts porteront notamment sur la consolidation du financement du processus, le renforcement de la participation des parties prenantes, la redynamisation des pools de la société civile et l'implication accrue des autorités provinciales.
- **Le renforcement du rôle de la société civile dans le processus ITIE-RDC** : Malgré son rôle essentiel dans la gouvernance du secteur extractif, la société civile fait face à des défis de coordination, de mobilisation et de participation effective au processus ITIE. Les actions envisagées viseront à renforcer la concertation entre les organisations, à redynamiser les pools de la société civile et à améliorer la préparation ainsi que le suivi des interventions de ses délégués au sein du groupe multipartite.
- **L'égalité de genre** : les femmes demeurent faiblement représentées dans les mécanismes de gouvernance du secteur extractif ainsi que dans les espaces de prise de décision liés à la gestion des ressources naturelles. Dans ce cadre, des initiatives seront encouragées afin de promouvoir une meilleure représentativité des femmes dans les instances de gouvernance du secteur extractif et une prise en compte effective de l'approche genre dans le processus ITIE.
- **La lutte contre la corruption** : la persistance des pratiques de corruption dans la chaîne de valeur extractive constitue un obstacle majeur à la bonne gouvernance du secteur extractif et à la gestion efficace des revenus issus des ressources naturelles. Les actions prévues viseront notamment à renforcer les mécanismes de prévention, de dénonciation, de documentation et de sanction des pratiques de corruption dans le secteur extractif.
- **La gestion des impacts environnementaux et sociaux** : les activités extractives continuent d'engendrer plusieurs impacts environnementaux et sociaux négatifs, notamment la pollution, la dégradation des écosystèmes, les conflits communautaires ainsi que les difficultés liées au respect des obligations environnementales et sociales des entreprises extractives. Dans cette dynamique, un accent particulier sera mis sur le suivi des obligations environnementales des entreprises, la protection des communautés affectées ainsi que la promotion de la restauration environnementale.

Au regard des défis identifiés, les organisations de la société civile ont défini leurs priorités dans un Agenda Stratégique Triennal. Celui-ci constitue un cadre de planification, de coordination et d'orientation des actions menées par la société civile dans le secteur extractif en République Démocratique du Congo. Ainsi les priorités de la société civile consiste à :

- Renforcer la participation de la société civile au processus ITIE ;
- Promouvoir la transparence et la redevabilité dans la gestion des ressources naturelles
- Soutenir la mobilisation et la traçabilité des recettes extractives ;
- Promouvoir la valorisation locale des ressources naturelles ;
- Lutter contre la corruption dans le secteur extractif ;
- Encourager la prise en compte du genre et des enjeux environnementaux ;
- Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la gouvernance du secteur.

Au-delà du cadre de l'ITIE, cet agenda se présente également comme un instrument de plaidoyer et d'influence, destiné à promouvoir des réformes structurelles susceptibles de favoriser le développement durable, la justice sociale et une gestion responsable des ressources naturelles en République démocratique du Congo.

3. Plan de travail

Objectif Général : Mettre en œuvre l'ITIE aux fins d'impulser les réformes et de contribuer au développement durable de la RDC, par une gestion responsable et transparente des ressources naturelles								
N°	Résultats	Stratégies	Activités	Indicateurs	Cibles	2026	2027	2028
Axe 1 : Transparence et redevabilité								
Objectif spécifique 1 : D'ici décembre 2028, le portail ITIE, le ministère des Finances et les provinces pilotes de la ceinture cupro-cobaltifère publieront en ligne, chaque trimestre, les données financières (taxes, redevances, contrats), avec un accent particulier sur les flux infranationaux perçus par les provinces, les ETDs et les entités ad hoc, afin de garantir une transparence accrue et une redevabilité mesurable.								
1	Les ETD disposent d'un mécanisme efficace, transparent et opérationnel de contrôle, de suivi et de traçabilité des recettes publiques	- Sensibiliser les dirigeants des ETD à l'importance de la traçabilité des recettes - Mettre à disposition des outils de gestion adaptés.	Plaidoyer pour la mise en place d'un mécanisme de traçabilité des recettes au niveau des ETD.	- Nombre de dirigeants maîtrisant les mécanismes de traçabilité. - Disponibilité des outils de gestion.	- ETD ; - Services de recettes et de contrôle ; - OSC ; - CLD.		X	X

2	Des dispositifs de divulgation d'informations et des clubs de discussion communautaires sont créés et opérationnels.	• Élaborer une note de plaidoyer. • Entrer en contact avec les ETD. • Organiser des séances d'échange avec les parties prenantes.	• Plaidoyer pour la mise en place d'un système local et provincial de divulgation de l'information afin de renforcer la participation citoyenne.	• Nombre de valves installées. • Sites ou plateformes créés. • Informations disponibles. • Nombre de clubs de discussion installés.	• ETD ; • Société civile ; • Services de l'État	X	X	X
3	La société civile participe activement aux études de cadrage et contribue à leur amélioration	• Renforcer l'implication de la société civile dans les études de cadrage et le processus de validation ITIE	• Mettre en place un forum trimestriel de la société civile en tenant compte de la représentativité de province sur l'évaluation et les études de cadrage de l'ITIE-RDC	• Nombre de contributions de la société civile intégrées aux études de cadrage • Nombre de réunions du forum organisées • Nombre d'organisations participantes	• Société civile ; • ITIE-RDC ; • Groupe multipartite	X	X	X
4	Un modèle type de plan de développement local est élaboré.	• Identifier les besoins des communautés .	• Proposer un modèle type de plan de développement local.	• Niveau d'appropriation du plan par les ETD.	• ETD ; • CLD ; • Communautés locales ;	X	X	X

		• Définir les priorités locales et les ressources disponibles. • Proposer des projets structurants. • Recourir a une équipe d'experts pluridisciplin aires, combinant compétences en planification territoriale, gouvernance minière, finances publiques et participation citoyenne.			• Société civile			
--	--	--	--	--	--	--	--	--

5	Un mécanisme de digitalisation est installé et la répartition décentralisée des revenus fiscaux est renforcée.	• Élaborer une note de plaidoyer. • Contacter les autorités compétentes. • Organiser des séances d'échange.	• Mener un plaidoyer pour accélérer la digitalisation et la répartition décentralisée de la collecte des revenus.	• Existence d'un système digitalisé de collecte des recettes. • Amélioration de l'autonomie financière des ETD.	• Ministère des Finances ; • Régies financières ; • ETD	X	X	X
6	Les autorités administratives provinciales sont renforcées, impliquées et incitées à participer au processus ITIE.	• Organiser des mises à niveau, partager l'information et renforcer les capacités.	• Tenir des ateliers de renforcement des capacités.	• Nombre d'autorités administratives provinciales renforcées et impliquées. • Nombre d'ateliers organisés	• Autorités administratives provinciales	X		

Axe 2 : Valorisation des richesses

Objectif spécifique 2 : Mettre en place d'ici 2028 au moins trois centres de formation et de recherche dans les zones minières stratégiques de la RDC, capables de former chaque année 500 jeunes et professionnels aux métiers de la transformation locale et de la valorisation durable des ressources naturelles, avec un taux d'insertion professionnelle d'au moins 60 % dans les filières extractives et connexes. ». D'ici décembre 2027, élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale de transformation locale des ressources naturelles et aligner les accords de partenariats conclus avec les acteurs étatiques, publics et privés aux objectifs nationaux. Cette stratégie devra être spécifique aux filières extractives et connexes, viser la diversification économique par la création de chaînes de valeur locales, et inclure des mécanismes de suivi et de redevabilité.

7	Un contrôle efficace, transparent et coordonné des ressources naturelles est assuré.	• Mettre en place un système de renforcement du cadre institutionnel. • Vulgarisation de la loi sur le contenu local. • Promotion de la transformation locale des minerais, la création d'emplois décents.	• Former les acteurs de la société civile en audit et contrôle. • Sensibiliser les acteurs du secteur des ressources naturelles.	• Taux de formation. • Disponibilité des outils de contrôle. • Augmentation des recettes.	• Services étatiques impliqués ;	X	X	X
---	--	--	---	---	--	---	---	---

8	Les programmes académiques répondent aux besoins de valorisation des ressources naturelles.	Adapter les programmes, contenus et cursus académiques aux besoins du secteur.	• Réviser et contextualiser les programmes • Créer des filières spécialisées. • Développer des partenariats université-industrie. • Promouvoir la recherche appliquée. • Intégrer l'entrepreneuriat, la formation technique, la digitalisation et la durabilité. •	• Nombre de programmes adaptés. • Qualité de la main-d'œuvre locale. • Niveau d'adéquation avec les besoins économiques du secteur.	• Gouverne ment ; • Ministères ESU, EPST, Environnement, Hydrocarbures et Mines ; • UNESCO	X	X	X
9	La RDC dispose d'un mécanisme de financement de la recherche géologique et d'une connaissance	• Évaluer les initiatives de financement existantes.	• Demander la publication des contrats de recherche,	• Contrats publiés. • Analyses produites par la société civile.	• Gouverne ment	X	X	X

	géologique approfondie.	• Proposer des options de financement public et privé. • Créer les conditions de dialogue entre les parties prenantes.	d'exploration ainsi que les avenants. • Analyser les contrats et exiger la redevabilité. • Plaider pour une base de données géologique nationale. • Organiser des sessions avec les parties prenantes.	• Plaidoyer mené. • Base de données nationale accessible. • Adhésion des parties prenantes aux options proposées.				
10	La RDC réduit sa dépendance à l'exportation des minerais bruts et développe localement au moins 40 % de la chaîne de valeur des minerais stratégiques.	• Réaliser des études thématiques. • Développer une modélisation fiscale et industrielle pour la transformation locale. • Mener un plaidoyer ciblé.	• Produire des notes d'analyse sur la transformation locale. • Réaliser des études sur le marché intérieur. • Appuyer les évaluations des capacités industrielles • Analyser les risques sociaux et environnementaux.	• Nombre d'analyses conduites. • Étude de marché réalisée. • Évaluation industrielle appuyée. • Analyse des risques réalisée. • Inventaire appuyé.	• Conseil congolais pour la batterie ; • Ministère des Mines, de l'Économie, du Portefeuille, des Infrastructures, de l'Environnement	X	X	X

			- Faire l'audit environnemental avant, pendant et après l'exploitation. - Appuyer l'inventaire des permis de travail des expatriés. - Soutenir la création de l'ordre national des ingénieurs chimistes et métallurgistes. - Analyser la participation des Congolais au capital des entreprises extractives. - Analyser l'impact des recettes infranationales sur les communautés.	Note de plaidoyer produite.	nement, des Affaires sociales ; INPP			
11	La digitalisation et l'accès aux services numériques sont améliorés.	Proposer des mécanismes de développement des infrastructures numériques.	- Former ou renforcer les capacités en infrastructures numériques. - Sensibiliser les usagers.	- Nombre d'agents formés et sensibilisés. - Nombre de points d'accès disponibles en ligne.	Services de l'État ;		X	

12	Les ressources naturelles de la RDC sont exploitées, traitées et exportées conformément aux standards internationaux.	• Mettre en place un cadre politique et réglementaire compétitif et conforme aux standards internationaux.	• Élaborer une politique nationale des ressources naturelles • Élaborer un plan stratégique d'exploitation des ressources minières et extractives. • Adopter des lois et règlements adaptés au contexte international. • Développer des partenariats stratégiques avec d'autres pays producteurs et exportateurs.	• Politique nationale élaborée. • Plan stratégique adopté. • Nombre de lois et règlements adoptés. • Nombre de partenariats stratégiques conclus.	• Gouvernement ; • Parlement ; • OSC ; • PTF	X	X	X
----	---	--	--	--	---	---	---	---

13	Des organisations de coopération entre la RDC et d'autres pays producteurs sont mises en place.	Participer aux rencontres internationales réunissant les pays producteurs.	Mettre en place ou intégrer des organisations multilatérales des pays producteurs des minerais concernés.	Rapports de participation aux rencontres internationales.	- Pays producteurs ; multinationales - FMI ; - Banque mondiale	X	X	X
Axe 3: Mobilisation des recettes								
Objectif spécifique 3: Accroître à 20% la mobilisation des recettes issues du secteur du secteur extractif d'ici 2030, tout en renforçant les mécanismes de sécurisation, de traçabilité et de gestion afin d'assurer la transparence et l'efficacité de leur collecte et de leur utilisation								
14	Les recettes sont accrues, tracées et gérées de manière transparente, avec une meilleure coordination des projets de développement.	- Digitaliser les systèmes de paiement. - Encourager la transparence dans la collecte des recettes. - Séparer les comptes. - Se référer au PDL avant toute réalisation de projet. - Mettre en place des pools des OSC outillés sur la fiscalité minière en vue	- Plaider pour l'équipement nécessaire à la digitalisation. - Divulguer le PDL.	- Pourcentage d'augmentation des recettes. - Niveau de traçabilité des recettes. - Pourcentage de doublons réduits.	- ETD ; - Régies financières étatiques ; - FONARE V ; ACE ; FFN ; FPI ; OCC ; FNPSS	X	X	X

		d'un suivi citoyen des flux financiers ;						
Axe 4 : Gouvernance ITIE / Processus ITIE RDC								
Objectif spécifique 4 : D'ici décembre 2028, garantir un financement permanent et prévisible du processus ITIE-RDC en mobilisant au moins 80 % des ressources financières nécessaires via des engagements budgétaires de l'État et publier chaque année un rapport de redevabilité sur la mise en œuvre des activités de l'ITIE, tout en recentrant le rôle du Secrétariat Technique								
15	L'ITIE dispose d'un mécanisme de financement prévisible, sécurisé et pérenne.	- Associer la FEC comme allié stratégique. - Mener des plaidoyers auprès des autorités (parlement compris), des PTF, FMI, BM,	- Rédiger le mémorandum, - élaborer les messages de plaidoyer, organiser des rencontres avec les décideurs et PTF	- Nombre de réunions organisées. - Documents et mémos produits - Nombre de partenaires ayant reçu le mémo. - Nombre de fois où la question a été débattue.	- Gouvernement ; - Présidence	X		
16	Le décret actualisé est signé.	Maintenir les contacts avec les décideurs.	Faire aboutir la signature du décret actualisé.	Lettre de transmission du décret actualisé et signé.	Gouvernement ;	X		
17	Le secrétariat technique de l'ITIE, recentré dans son rôle d'organe technique neutre et impartial, favorisant	Clarifier et circonscrire le rôle/mandat	- Élaborer une note de position de la société civile. - Mettre en place un mécanisme de	Document officiel reflétant la position de la société civile.	- Société civile ; - Secrétariat technique ;	X	X	X

	l'engagement équitable et inclusif de l'ensemble des parties prenantes.	du secrétariat technique • Promouvoir la révision du décret. • Mettre en place un mécanisme formel de circulation de l'information. • Structurer les positions de la société civile sur le rôle du Secrétariat technique.	collecte des propositions • Mettre en place un mécanisme de suivi de l'engagement de la société civile.	• Nombre de réunions avec les institutions. • Amélioration du niveau de confiance entre le secrétariat technique et les parties prenantes.	• GMP			
18	Des rencontres avec les décideurs sont organisées.	• Élaborer des notes de plaidoyer. • Élaborer des mémorandums.	• Organiser des réunions préparatoires. • Organiser les réunions dans les zones d'exploitation des ressources naturelles	• Nombre de réunions demandées et organisées.	• Présidence ; • Gouvernement ; • Parlement	X	X	X
19	Les enjeux liés à la transition énergétique sont compris par les parties prenantes.	• Organiser des formations	• Tenir des séances de formation sur la transition énergétique.	• Nombre d'ateliers organisés. • Nombre de mémos et notes	• OSC ; • Délégués du Comité exécutif ;		X	X

		animées par des experts.		d'analyse produits. • Nombre d'organisations participantes. • Listes de présence et rapports.	• Points focaux provinciaux			
20	Les données ITIE sont fournies par les entreprises concernées dans les délais requis.	• Envisager des sanctions contre les entreprises récalcitrantes • Mettre à la disposition du gouvernement la liste des entreprises qui ne fournissent pas les données à l'ITIE.	• Documenter et dénoncer les entreprises retardataires ou récalcitrantes. • Plaider pour des sanctions contre les entreprises non conformes.	• Liste des entreprises non déclarantes. • Mesures prises par le gouvernement • Lettres de transmission des formulaires de déclaration.	• Gouvernement ; • Entreprises extractives		X	X
Axe 5: Renforcement du rôle de la société dans le processus ITIE-RDC								

Objectif spécifiques 5 : D'ici 2028, renforcer la participation de la société civile au processus ITIE-RDC en garantissant qu'au moins 80 % des réunions du Groupe Multipartite soient préalablement préparées et coordonnées entre les organisations et leurs délégués.								
21	Les pools de la société civile sont redynamisés et fonctionnent effectivement, assurant une coordination régulière entre les organisations et leurs délégués.	• Réactiver la mobilisation des OSC. • Garantir une meilleure coordination entre les OSC	• Organiser des ateliers de redynamisation des différents pools. • Tenir des réunions préparatoires des sessions du Comité Exécutif et de révision des documents de travail de l'ITIE	• Listes de présence. • Rapports d'activités.	• OSC ; • Parties prenantes des pools ;	X	X	X
22	La mise en œuvre du processus ITIE est régulièrement évaluée, et les recommandations formulées par la société civile sont systématiquement communiquées aux décideurs et aux parties prenantes afin d'améliorer la gouvernance et la transparence dans le secteur extractif.	• Suivi régulier du processus (suivi et évaluations de PTBA de l'ITIE et analyses des rapports ITIE)	• Organiser des réunions/ateliers de mise à niveau et d'évaluations trimestrielles ou semestrielles et publier les recommandations • Documenter systématiquement l'exécution de PTBA et publier les conclusions.	• Nombre d'ateliers organisés. • Nombre de mémos et notes d'analyse produits. • Nombre d'organisations participantes. • Listes de présence et rapports.	• OSC ; • Délégués du Comité exécutif ; • Points focaux provinciaux	X	X	X

23	La société civile contribue efficacement au processus de validation ITIE et au suivi des recommandations	Renforcer les capacités des OSC sur la norme ITIE 2023 et le processus de validation	- Organiser des ateliers de formation sur la Norme ITIE 2023 et les critères de validation - Réaliser une auto-évaluation de la participation de la société civile dans le processus ITIE - Elaborer une note d'analyse des forces, faiblesses et risques liés à la validation - Mettre en place un groupe technique de suivi de la validation ITIE - Participer aux consultations et réunions préparatoires de la validation - Produire et soumettre des mémorandums et contributions écrites au validateur - Organiser des réunions trimestrielles de	- Nombre d'OSC formées sur la norme ITIE 2023 et le processus de validation - Nombre de notes d'analyse, mémorandums et contributions soumis au validateur - Nombre de réunions de coordination organisées avant les sessions du groupe multipartite - Existence d'un groupe technique de suivi de la validation - Nombre de rapports de suivi des recommandations produits - Taux de mise en œuvre des recommandations	- Représentants des OSC ; - Autorités provinciales ; - Communautés	X	X	X
----	--	--	---	--	--	---	---	---

			coordination des OSC sur l'état d'avancement de la validation - Assurer le suivi le suivi de la lise en œuvre de recommandations issues de validation - Elaborer un tableau de bord citoyen de suivi des actions correctives - Publier des rapports périodiques sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des correctives - Sensibiliser les autorités provinciales et les communautés sur les enjeux de validation - Organiser un atelier national de restitution des résultats de la validation et des recommandations - Utiliser les données ouvertes de l'ITIE,	issues de la validation Nombre d'autorités provinciales et parties prenantes sensibilisées.				
--	--	--	--	--	--	--	--	--

			notamment les contrats, rapports ITIE et autres informations publiées, pour analyser les questions de transparence et formuler des recommandations.					
24	La gouvernance et la redevabilité de la société civile dans le processus ITIE sont renforcées	Mettre en place des mécanismes réguliers de suivi, d'évaluation et de redevabilité des organes de la société civile	- Organiser des réunions extraordinaires du Comité des sages sur les questions importantes de gouvernance et de fonctionnement de la société civile. - Assurer la vulgarisation du Code de conduite et le suivi de l'adhésion des organisations avant la désignation des représentants de la société civile dans les instances de l'ITIE	Nombre de réunions trimestrielles tenues et nombre de recommandations suivies	4 réunions/an et au moins 80 % des recommandations suivies	X	X	X
Axe 6: Égalité et intégration de l'approche genre dans le processus ITIE-RDC								

Objectif spécifique 6: « Renforcer l'intégration effective du genre dans le processus ITIE-RDC et accroître la participation des femmes dans la gouvernance des ressources naturelles, en visant au moins 30 % de représentation féminine dans les instances de décision et dans les activités liées à l'ITIE d'ici 2028. »								
25	La sensibilisation sur l'intégration du genre dans le processus ITIE est renforcée de manière continue.	Réaliser un état des lieux de l'intégration du genre dans le processus ITIE.	- Faire un webinaire ou une étude dressant un état des lieux de l'intégration du genre dans le processus ITIE. - Débattre du sujet de l'intégration du genre lors d'une du CE	- Nombre de femmes siégeant dans les comités liés au processus ITIE. - Niveau de participation des femmes aux instances de décision. - Compte rendu de l'ITIE	- Communautes ; - OSC ; - Gouvernement ; - ETD	X	X	X
Axe 7: Lutte contre la corruption dans le secteur extractif								
Objectif spécifique 7: Réduire le nombre de pratiques de corruption identifiées dans le secteur extractif d'ici 2028 grâce au renforcement des mécanismes de contrôle, et assurer que tous les rapports ITIE-RDC intègrent un volet sur la corruption et la redevabilité, avec des recommandations suivies d'actions concrètes.								
26	Le projet de décret sur l'exclusion est élargi aux acteurs impliqués dans la mauvaise gestion et la corruption. le registre sur les bénéficiaires effectifs	Apporter des contributions au projet de décret et de la loi sur l'accès à l'information	Plaider pour la prise en compte des agents publics et autres personnes impliquées dans la corruption ou la mauvaise	Nombre de mandataires exclus conformément au décret.	- Parlement ; - Gouvernement ; - Mandataires ; - fonctionnaires		X	X

	et le projet de loi sur l'accès à l'information sont mis en place	• Échanger avec le Parlement et le Gouvernement • Organiser un dialogue sur le bien-fondé de la modification.	gestion des projets publics dans le secteur minier.					
27	Les communautés sont sensibilisées, informées et engagées dans la lutte contre la corruption.	• Organiser des campagnes de sensibilisation et ateliers. • Concevoir des messages, visuels et slogans. • Organiser des débats publics. • Créer un système de dénonciation anonyme.	• Mener une campagne de sensibilisation sur l'impact de la corruption dans le secteur minier.	• Nombre de membres des ETD et communautés sensibilisés. • Nombre de dénonciations anonymes reçues. • Nombre de communications ou publications sur les cas dénoncés.	• ETD ; • Communautés ; • Agents des services de l'État ; • OSC ; • Population	X	X	X
28	Un pool d'experts en négociation est créé et opérationnel.	• Définir les profils des experts. • Rédiger un mémo pour la création du pool.	• Plaider pour la création d'un pool d'experts de la société civile accompagnant les responsables publics	• Pool d'experts fonctionnel. • Textes de création adoptés. • Budget du pool effectivement prévu.	• Gouvernement ; • Acteurs du secteur extractif • Société civile ;	X	X	X

		- Élaborer une note de plaidoyer. - Organiser des échanges avec les autorités.	dans les négociations des contrats.		Chercheurs			
29	Des cas de corruption dans les chaînes de valeur sont documentés et les procédures de passation des marchés sont mieux respectées.	- Organiser des ateliers de renforcement des capacités des acteurs locaux chargés du monitoring. - Concevoir des outils de collecte de données sur la corruption. - Publier les cas documentés.	Documenter les pratiques de corruption dans la chaîne de valeur extractive.	- Nombre de cas documentés. - Nombre de cas disséminés dans six provinces. - Nombre de mandataires respectant les procédures de passation des marchés.	- ETD ; - Pouvoir central ; - Mandataires ; - Services étatiques ; - Société civile ; - Communautés locales	X	X	X

Axe 8: Gestion des impacts environnementaux générés par les projets extractifs

Objectif spécifique 8: Renforcer la prévention, le suivi et la gestion durable des impacts environnementaux et sociaux liés aux activités extractives, en veillant à ce qu'au moins 80 % des projets extractifs majeurs publient d'ici 2028 des rapports conformes aux normes environnementales et sociales, incluant des plans de mitigation et de suivi validés par les parties prenantes.

30	Les impacts environnementaux et sociaux des activités extractives sont mieux contrôlés, et les entreprises ainsi que le FFN répondent à leurs obligations.	• Sensibiliser les entreprises et les communautés aux droits environnementaux et sociaux. • Plaider pour le financement des missions de suivi et de contrôle. • Développer des mécanismes d'échange entre entreprises et communautés • Amener le FFN à publier ses actions de	• Mener des activités de sensibilisation. • Réaliser des missions régulières de suivi et de contrôle. • Organiser des ateliers sur les lois environnementales. • Produire des rapports spécifiques sur le FFN. • Plaider pour la publication et l'accès aux études d'impact environnemental et social des projets extractifs et utiliser ces informations dans le suivi citoyen.	• Nombre de rapports d'activités réalisés • Nombre de rapports de missions produits. • Nombre de rapports d'ateliers produits. • Nombre de rapports publiés par l'ITIE.	• Communautés ; • Entreprises extractives ; • ACE ; DPM ; FNPSS ; FFN	X	X	X
----	--	--	--	--	---	---	---	---

		reforestation dans le rapport ITIE.						
31	Les communautés locales concernées par les activités extractives sont sensibilisées et disposent de capacités et d'outils leur permettant de documenter et de suivre les impacts environnementaux et sanitaires.	Renforcer les capacités communautaires de suivi environnemental et sanitaire.	- Former les relais communautaire ; - Elaborer des outils de collecte ; - Mettre en place un mécanisme d'alerte précoce ; - Réaliser des missions communautaires de suivi et produire des rapports périodiques.	- Nombre de communautés formées ; - Nombre de rapports produits ; - Nombre d'alertes documentées ; - Pourcentage de recommandations prises en compte.	Communautés affectées.	X	X	X